A la suite de la parution ce jour d'un article du journal Libération consacré à l'autis me, l a **Haute Autorité de Santé** (HAS) et l'A gence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) souhaite nt apporter des précisions.

L'**Anesm** et la **HAS** ont débuté en 2010 l'**élaboration de recommandations de bonne pratique sur l'autisme** et les **troubles envahissants du développement chez l'enfant et l'adolescent**. C e travail est en cours de finalisation . L 'Anesm et l a HAS délibéreront d'ici la fin du mois de février sur une version définitive qui tiendra compte des éventuelles

observations de
l'ensemble des
experts
qui ont participé à ce travail.

L'Anesm et la HAS regrettent que les phrases citées se révèlent hors contexte ou inexactes au regard de la version actuelle du document.

L'Anesm et la HAS rappellent que ces recommandations seront présentées lors d'une conférence de presse le 6 mars prochain. L'objectif sera de mettre
en lumière les avancées les plus importantes
pour
les enfants et leur famille ainsi que pour
les
professionnels
pour les professionnels concernés des secteurs médico-social et sanitaire
.